

Économie ; Entreprises

Geoffroy Roux de Bézieux: «La reprise, c'est maintenant!»

Landré, Marc

INTERVIEW - Le président du Medef appelle les entrepreneurs à relancer la machine économique sans attendre.

Le président du Medef fait le point sur l'impact de la crise, juge le plan d'urgence du gouvernement et appelle les entrepreneurs à ne pas attendre pour relancer leur activité.

LE FIGARO. - Dans quel état se trouve l'économie française après un mois de confinement?

Geoffroy ROUX DE BÉZIEUX. - On a tort de comparer cette crise à celles de 1929 ou de 2008 car elle est sans équivalent, et pas uniquement parce qu'elle ne vient ni de l'économie réelle ni de la sphère financière. Même en temps de guerre, on n'a jamais connu une crise où on a été obligé de fermer l'économie, dans quasiment tous les pays en même temps, en huit jours. Pour répondre à votre question, je vous confirme un arrêt brutal de l'économie, de l'ordre de 30 % à 40 % en moyenne, mais c'est variable selon les secteurs. Cela étant, on note une timide reprise depuis dix jours notamment dans l'industrie. Il faut se rendre compte que chaque semaine supplémentaire de confinement coûte cher à l'économie et qu'on ne pourra pas rester très longtemps avec sept millions de salariés en chômage partiel et plus d'un million de parents en arrêt de travail indemnisé pour garder leurs enfants. J'appelle donc tous les entrepreneurs qui le peuvent à reprendre dès maintenant leur activité, en respectant bien entendu les règles sanitaires de sécurité pour les salariés et en négociant des accords de reprise avec les représentants du personnel.

Quels sont les secteurs les plus impactés?

Toute l'économie dite présentielle en lien avec le public, comme l'hôtellerie-restauration, le commerce non alimentaire ou les artisans, mais aussi les services à domicile, qui souffrent et seront sans doute les derniers à repartir après le déconfinement. Le transport aérien, l'automobile et l'aéronautique sont également des secteurs majeurs, en termes de création de valeur, quasiment à l'arrêt.

Quel regard portez-vous sur le plan d'urgence du gouvernement qui vient d'être porté à 100 milliards d'euros?

Les pouvoirs publics sont globalement à la hauteur depuis le début de la crise, tant dans les dispositifs mis en place que dans leurs évolutions en temps réel. Que ce soit le programme de prêts garantis par l'État (PGE), qui permet d'assurer les trésoreries des entreprises, le dispositif de chômage partiel qui évite les licenciements ou le fonds de solidarité à destination des très petites entreprises et des indépendants, la réponse est bien calibrée et relativement identique à celle donnée dans les autres pays européens. Je tiens d'ailleurs à dire que, globalement, le comportement des acteurs économiques et des partenaires sociaux est à la hauteur de l'enjeu. Tout le monde a bien compris que cette crise est l'épreuve d'une génération et qu'on a, collectivement, une immense responsabilité, comme nos parents qui n'ont pas eu le droit à l'erreur après la Seconde Guerre mondiale.

Y a-t-il des sujets qui ont été oubliés ou à améliorer?

Ce plan d'urgence inédit a été monté en quelques jours et il y a bien sûr des difficultés opérationnelles, que l'on a fait remonter et qui sont comblées au fur et à mesure. Il y a encore des points identifiés à régler, comme sur le chômage partiel des VPR et des cadres en forfait jour, dont on attend les décrets

d'application. La question des entreprises mal notées, qui auront du mal à bénéficier des PGE, et celle des délais de paiement, plus précisément de la capacité des entreprises à payer dans les temps leurs fournisseurs, nous préoccupe aussi. Comme le sujet de la dégradation des notations d'assurance-crédit pour certaines entreprises qui les met en difficulté sur leur trésorerie. Nous agissons quotidiennement auprès du gouvernement pour mettre de l'huile dans les rouages là où il faut.

Le premier ministre pousse les assureurs à mettre plus la main au portefeuille. Doivent-ils le faire?

Je comprends qu'il soit difficile pour un patron de petite entreprise d'entendre que la pandémie n'est pas couverte par ses contrats d'assurance et il serait faux de croire que la profession ne s'est pas mobilisée ou n'a rien fait. Dans ce cas d'espèce, l'interprofession permet le dialogue mais ne peut régler le problème de fond. À plus long terme, il est évident que la couverture du risque pandémique devra être prise en compte dans un mécanisme nouveau à imaginer, comme cela a déjà été évoqué par certains assureurs.

L'État prévoit une enveloppe de 20 milliards pour des prises de participation dans des entreprises en difficulté. Est-ce une bonne chose?

L'argent public ne doit aller que là où l'argent privé fait défaut. Mais à deux conditions: qu'il y ait une utilité économique à cette prise de participation, par exemple éviter à une entreprise stratégique de tomber dans des mains étrangères ; et d'autre part que l'État, qui n'a guère démontré qu'il était sur le long terme un bon gestionnaire, sache se retirer le moment venu comme l'ont fait les Américains en 2009 avec General Motors.

Après la gestion de la crise, il faudra faire repartir l'économie avec un plan de relance. Quel devra être sa priorité?

Je le redis, c'est avant tout aux entrepreneurs de faire repartir l'activité, quand c'est possible et en respectant les mesures de sécurité, sans attendre la mise en œuvre du déconfinement. La reprise, c'est maintenant! Ensuite, l'État jouera tout son rôle pour relancer la machine économique: il faudra d'abord accompagner l'offre des entreprises, en soutenant massivement leurs investissements, qui aura évidemment tendance à se contracter, et accélérer la baisse des impôts de production pour rendre le «made in France» compétitif. L'État devra aussi se préoccuper du problème de la demande, car les gens ne se précipiteront pas du jour au lendemain dans les restaurants ou dans les magasins: il faudra également accompagner la reprise de la consommation.

Le coût de la crise va sans doute dépasser en France 100 milliards d'euros. Qui devra payer la note?

L'important, c'est de remettre la machine économique en marche et de reproduire de la richesse en masse, pour tenter d'effacer, dès 2021, les pertes de croissance de 2020. C'est la création de richesses qui permettra d'augmenter l'assiette des impôts et donc les recettes, et ainsi de rembourser la dette accumulée pendant la crise. Ensuite, il faudra bien se poser la question tôt ou tard du temps de travail, des jours fériés et des congés payés pour accompagner la reprise et faciliter, en travaillant un peu plus, la création de croissance supplémentaire.

Emmanuel Macron a parlé de «relocalisation» et de nouvelle souveraineté économique pour « la France d'après». Partagez-vous son souhait?

Juste après mon élection au Medef, j'ai créé un comité sur la souveraineté économique, je ne peux qu'être d'accord. Plus largement, nous lançons un groupe de réflexion, baptisé Renaissance et composé d'intellectuels de tous horizons, qui fera des propositions le moment venu.

Cette France d'après est-elle compatible avec la reprise de la réforme des retraites?

L'urgence, c'est de revenir à une activité économique normale et je doute qu'on y arrive d'ici la fin du quinquennat. Tout le reste doit attendre. Mais cela ne veut pas dire que les questions posées par le président sur l'avenir des retraites sont mauvaises, comme certaines des réponses apportées par sa réforme. C'est juste une question de calendrier et de priorité.

Voir aussi :

' _____ (<http://www.lefigaro.fr/vox/economie/gael-giraud-il-est-temps-de-relocaliser-et-de-lancer-une-reindustrialisation-verte-de-l-economie-francaise-20200410>),

' _____ (<http://www.lefigaro.fr/sciences/face-au-coronavirus-ces-francais-qui-s-exposent-pour-servir-les-autres-20200403>).

Note(s) :

Mise à jour : 2020-04-10 18:50 UTC +02:00

Emmanuel Macron

Inspecteur des finances
Membre du comité de
rédaction de la revue Esprit
Administrateur du théâtre de
la ville de Paris Membre et
rapporteur général adjoint de
la commission pour la
libération ...

acteurspublics

© 2020 Le Figaro (site web). Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliC Certificat émis le **10 avril 2020** à **FONDATION-MAISON-DES-SCIENCES-DE-L'HOMME** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20200410·LFF·31217078-7b49-11ea-9e2c-96d0306afde6